

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2025 A 20 H 30**

Date de convocation : 13 / 05 / 2025

Effectif légal du conseil municipal : 15

Présents :

X	Emilie ARSAC	X	Guillaume HABOUZIT
X	Rémy BENOIT	X	Audrey IACONA
X	Fernand CHAIZE	X	Michel MIRMAND
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Odile ROMIEU
X	Myriam ARGAUD		Alain SABATIER
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Sylvie SAGNARD
X	Franck FARGIER	X	Alain VIGOUROUX
X	Teddy GARDES		

Absent(s) : 1

Excusé(s) représenté(s) : 1

M. Alain SABATIER représenté par M. Teddy GARDES

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAGNARD

ORDRE DU JOUR

- 1 Présentation rapport d'activité 2024 COM.COM Mézenc-Loire-Meygal
- 2 Délibération jury d'assises au titre de 2026
- 3 Délibération signature contrat d'objectif avec le Département
- 4 Délibération accompagnement des bénévoles gérant la bibliothèque
- 5 Délibération fixation du nombre de sièges COM.COM Mézenc-Loire-Meygal
- 6 Délibération droit de préemption parcelles AV100,101,102,105et 327 Le Besset
- 7 Délibération droit de préemption parcelle ZD 358 Les Tortes
- 8 Délibération actualisation plan de financement sécurisation clocher église
- 9 Délibération choix entreprises pour acquisition pelle + remorque
- 10 Délibération travaux éclairage public au bourg phase 1
- 11 Délibération enfouissement télécom au bourg phase 1
- 12 Questions diverses

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation des élus présents et adopté sans remarque à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- *Décision modificative n°1 – budget commune*
- *Délibération DPU AN556 – 11 route des Etables et AN 75 – 2 quartier de la passerelle*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces rajouts.

1 Présentation rapport d'activité 2024 COM.COM Mézenc-Loire-Meygal

Le Maire présente le rapport d'activité 2024 de la COM.COM, rapport envoyé en pièce jointe avec la convocation de ce conseil.

2 Délibération jury d'assises au titre de 2026

Par tirage au sort à partir de la liste électorale sont désignés :

- BOUDON Romain, LEMOINE DE VERNON Philippe, GALLIEN Mélissa

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ces désignations.

3 Délibération signature contrat d'objectif avec le Département

Le Maire soumet au CM le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département 43 afin d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune. Contrat d'une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Autorise le Maire à signer ce contrat avec le Département de la Haute-Loire**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

4 Délibération accompagnement des bénévoles gérant la bibliothèque

La Municipalité est tenue d'accompagner toute activité effectuée par ces bénévoles : assurance, déplacements qui doivent faire l'objet d'un remboursement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 13 voix Pour, 2 Contre (T Gardès, A Sabatier), 0 Abstention

- **Autorise le Maire à accompagner ces bénévoles suivant la charte départementale de coopération du bibliothécaire bénévole**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

5 Délibération fixation du nombre de sièges COM.COM Mézenc-Loire-Meygal

Il est demandé au CM de bien vouloir fixer, en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la COM.COM. Après accord local, le nombre de sièges sera de 43, pour notre commune le nombre de conseillers communautaires titulaires sera de 3 (comme auparavant).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Décide d'adopter cette répartition**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

6, 7 et rajouts ordre du jour : Délibération droit de préemption urbain :

- **Parcelles AV100,101,102,105, et 327- Le Besset,**
- **Parcelle 358 - Les Tortes,**
- **Parcelle AN 556 - 11 route des Estables,**
- **Parcelle AN 75 - 2 quartier de la passerelle**

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles ci-dessus sont dans les zones Uh, Uc et Ua, zones couvertes par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ces biens ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **De renoncer à préempter sur ces parcelles**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

8 Délibération actualisation plan de financement sécurisation clocher église

Suite à la pose d'un filet pour protéger la chute de lauzes, le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles à une aide Drac et aussi une aide du Département

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
9 290,00 €	Département	1 858,00 €	20
	DRAC	2 787,00 €	30
	FONDS PROPRES	4 645,00 €	50
Total financement		9 290,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**
- **Autorise le Maire à solliciter les financements extérieurs auprès de la DRAC et du Département**
- **Charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

9 Délibération choix entreprises pour acquisition pelle + remorque

Après présentation du rapport d'analyses des offres reçues et analysées par la commission travaux et appel d'offres :

- Le lot 1 : mini pelle est attribuée à la SAS LYOMAT, 12 chemin de la Lone 69310 Pierre-Bénite pour un montant de 70 500 € HT soit 84 600 € TTC, et valide l'offre de reprise de la tractopelle de 22 500 €
- Le lot 2 : remorque est attribué à Euromecat Labrosse E2M Distribution, 20 rue Salvador Allende 42 350 La Talaudière pour un montant de 41 900 € HT soit 50 280 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 3 Abstentions (M H Chapuis, T Gardès, A Sabatier)

- **Attribue le marché aux prestataires ci-dessus**
- **Autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout document s'y rapportant**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune**

10 Délibération travaux éclairage public au bourg phase 1

Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet et qu'un avant-projet a été réalisé avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire .

L'estimation des dépenses s'élève à 44 645,99 € HT ; Le SDE 43 peut prendre en charge la réalisation des travaux en demandant à la commune une participation de 55%

Soit 24 555,29 €. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **D'approuver l'avant-projet d'éclairage public**
- **De confier la réalisation des travaux au SDE 43 auquel la commune est adhérente**
- **De fixer la participation de la commune à 24 555,29 € et d'inscrire à cet effet cette somme au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE 43 au fur et à mesure et au prorata des mandaterments aux entreprises.**

11 Délibération enfouissement télécom au bourg phase 1

Le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet et qu'un avant-projet a été réalisé avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses s'élève à 1 904,27 € TTC ; Le SDE 43 peut prendre en charge la réalisation des travaux en demandant à la commune une participation de 1 904,27 € - (45 m X 8 € X 1,25) = 1 454,27 €. Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **D'approuver l'avant-projet d'enfouissement Télécom**
- **De confier la réalisation des travaux au SDE 43 auquel la commune est adhérente**
 - **De fixer la participation de la commune à 1 454,27 € et d'inscrire à cet effet cette somme au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE 43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.**

Rajout ordre du jour ; Décision modificative n° 1 – Budget Commune

Le Maire expose qu'il faut procéder à des ajustements de crédits, suite à des anomalies sur des amortissements comptabilisés avant 2019 :

- Ouvrir des crédits au chapitre 023 de 13 445,68 € en dépense et en recette au chapitre 021 pour le même montant
- Ouvrir des crédits au chapitre 040 de 13 445,68 € en dépense et en recette au chapitre 042 pour le même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention

- **Valide la décision modificative**
- **Charge le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision.**

12 Questions diverses

Visite du Préfet : Suite à la crue du 17/10, il annonce dans le cadre de la DSEC une aide de 140 000 € pour un montant de dépenses retenu de 418 000 €.

Demande ATSEM : Cette agent demande 2 années supplémentaires de disponibilité à compter du 01/09/2025, avis favorable.

Recours chauffage école : la commune fera appel à un avocat pour la prise en charge de la garantie décennale suite au dysfonctionnement du chauffage.

Prochains CM : 10 juin et 22 juillet.

Fin de séance : 22 h 30

